



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 5 mai 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 33
Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n° 2026-100

**RENOUVELLEMENT DE
L'ADHÉSION AU RÉSEAU DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
POUR UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE
(RTES)**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 avril 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 6 mai 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi cinq mai à seize heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkie, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurelie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe par Guy Pernic (à partir de l'affaire n° 2026-076), Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe par M. Armand Mouniata, M. Alain Iafar par Mme Sophie Tsiavia, Mme Isabelle Erudel par M. Franck Jacques-Antoine (à partir de l'affaire n° 2026-076), Mme Nancy Tatel par Mme Véronique Bassonville, Mme Emmanuelle Thomas par M. Jean-Patrick Boitard.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe et Mme Isabelle Erudel à 17h43 (affaire n° 2026-076).

Absents : M. Jean-Yves Langenier et Mme Barbara Saminadin.

.....
.....

Affaire n° 2026-100

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE (RTES)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Concernant l'avis favorable de la commission « Logement – Travaux – Politique de la ville »
réunie le 22 avril 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville du Port au Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) et de valider la cotisation annuelle pour un montant de 470 € ;

Article 2 d'autoriser le Maire à renouveler cette adhésion pour les années suivantes jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal ainsi que le versement de la cotisation de la commune ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE (RTES)

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le renouvellement de l'adhésion de la commune du Port au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) pour la période du mandat en cours, et par conséquent, sur le paiement des cotisations annuelles correspondantes.

Le RTES réunit des collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur leur territoire. Ce réseau rassemble plus de 200 collectivités : conseils régionaux, conseils départementaux, métropoles, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale. Il agit pour :

- promouvoir les initiatives des territoires, à travers ses publications (newsletter, lettre trimestrielle...), son site internet, l'organisation de rencontres (...);
- valoriser auprès des institutions nationales et européennes la richesse des actions menées ;
- favoriser le transfert des bonnes pratiques, à travers des journées d'échanges et de débats, la mise en place de formations (...);
- rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre.

Le territoire du Port est une terre propice au développement de l'économie sociale et solidaire. De nombreux acteurs, de nombreuses initiatives se développent répondant aux enjeux tant environnementaux, économiques et sociaux auxquels font face les Portoïis.

Faire partie du réseau RTES permet à la Ville de mieux faire connaître et rendre visible les actions menées et les acteurs impliqués. Cela offre également des opportunités d'enrichissement croisé avec les autres membres du réseau à travers les journées organisées et les groupes de travail thématiques.

Il s'agit également d'une source d'information riche sur la thématique avec de nombreux ouvrages accessibles sur les collectivités et l'ESS.

Enfin, le RTES organise régulièrement des formations à destination des élus et des techniciens des collectivités membres.

Compte tenu de la strate démographique à laquelle appartient la Ville (30 000 – 50 000 habitants), le montant annuel de la cotisation s'élève à 470 €.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville du Port au Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) et de valider la cotisation annuelle pour un montant de 470 € ;
- d'autoriser le Maire à renouveler cette adhésion pour les années suivantes jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal ainsi que le versement de la cotisation de la commune ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.